

Demande déposée le 08/01/2025

N° DP 063 214 25 00004

Par :	Monsieur LAMBERT FRANCIS
Demeurant à :	20 RUE DE CLERMONT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	20 RUE DE CLERMONT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 31
Nature des Travaux :	Réfection toiture et remplacement de velux

Le Maire DES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 08/01/2025 par Monsieur LAMBERT Francis

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de la toiture à l'identique et le remplacement des velux
- sur un terrain situé 20 RUE DE CLERMONT à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UD,

Vu l'affichage en mairie, le 13/01/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Les dimensions des velux ne devront pas être modifiées.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 29/1/2025

Le Maire,



par déléguation
[Signature]

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.